

VISITES MEDICALES

EMBAUCHE

Visite d'information et de prévention dans les 3 mois suivant l'embauche.

Exception : la visite doit avoir lieu avant l'embauche pour les salariés mineurs, les travailleurs de nuit et ceux exposés à des risques particuliers

CONGÉ MATERNITÉ MALADIE PROFESSIONNELLE

Visite de **reprise obligatoire**, sans condition de durée d'absence

ACCIDENT DU TRAVAIL

Visite de reprise obligatoire si l'absence est **d'au moins 30 jours**.

ACCIDENT OU MALADIE NON LIÉ(E) AU TRAVAIL

Visite de reprise obligatoire si l'absence est **d'au moins 60 jours**.

45 ANS DU SALARIÉ

Visite de **mi-carrière**.

DÉPART À LA RETRAITE

Visite de fin de carrière pour les salariés ayant fait l'objet :

- d'un suivi individuel renforcé (**SIR**)
- ou d'un suivi médical spécifique (**SMS**)

